

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2022

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA.

Absents excusés : Anne HIRTZIG, Olivier MEROU, Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES, Guy GALINIER, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON

Ouverture de la séance : 10 heures 05

Pour rappel, le conseil municipal du 16 juin 2022 a été renvoyé suite à l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, la séance de ce jour peut donc se tenir sans condition de quorum.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/04/2022.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Annulation de la délibération D2021-45 relative au RIFSEEP.

En l'absence de l'avis du comité technique de Centre de Gestion, la délibération D2021-45 doit être annulée.

Approuvé à l'unanimité.

3/ Mise en place du RIFSEEP.

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Suite à l'avis du comité technique du Centre de Gestion en date du 22/04/2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Modalité de publicité des actes.

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes devra être dématérialisée.

Les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes « fermés » pourront choisir entre :

- L'affichage,
- La publication sur papier des actes des autorités communales tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite,
- La publication sous forme électronique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2022

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de conserver la publication sur papier des actes des autorités communales tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite.

5/ Choix SPS et contrôle technique pour la rénovation de la mairie.

Présentation des 3 devis reçus :

- Celui de la société Apave d'un montant de 4 680 € TTC ;
- BTP Consultants : 4 344 € TTC ;
- Qualiconsult : 9 966 € TTC.

Le devis de la société BTP Consultants d'un montant de 4 344 € est retenu à l'unanimité.

6/ Travaux école avec demande de subvention.

L'électricité de l'école nécessite une rénovation et les interrupteurs doivent être changé. Une demande de subvention pourra être demandée au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Une demande de devis a été faite mais, à ce jour, nous n'avons pas eu de retour. Ce point est donc ajourné.

7/ Attribution de subvention au Foyer Rural de Caignac.

Pour information, le Foyer Rural compte 54 adhérents dont 42 Caignacais.

Suite à la demande de subvention de la part du Foyer Rural de Caignac pour la fête locale prévue les 5, 6 et 7 août.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la fête locale de Caignac.

8/ Convention pour la gratuité des transports pour les personnes de 65 ans et plus.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention pour la gratuité des transports pour les personnes de 65 ans et plus. Cela ne concerne que les personnes non imposables.

Le montant sera pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par le Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11h10.

Le Maire
Serge BARTHES

